

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Emploi - Economie sociale et  
solidaire FQ/CL  
N° 2019-D-131

**ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE  
DU DISPOSITIF ADEL TPE 16**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°616 du conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 »,
- VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, la décision d'attribution de subvention du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) n°16-1691 du 28 décembre 2016,
- VU, le procès verbal du jury du 27 mars 2019 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 37 702,29 €.

**Article 2** – Ces aides sont réparties comme suit :

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
#VR Margot TUILIER et Wallid HAMET	Salle de simulateur	6 000,00 €
Maison et Crédit Olivier MAYAUD	Concept agence immobilière avec courtage et accompagnement	3 747,09 €
La Menuise Jerome LUCAS	Menuisier poseur	5 772,00 €
EIRL BESSON IRENA Irena BESSON	Développement d'un salon esthéticienne	7 500,00 €
M2 Electricité Michel MADDII	Outilage pour electricien	1 244,20 €

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
MC Rénovation 16 Cyril MANCIA	Outilage et véhicule pour création de la société	7 276,25 €
Le P'tit Magnac Thierry LENER	Matériel de restauration	6 162,75 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 702,29 €</b>

**Article 3** – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

**Article 4** - La dépense est inscrite au budget principal 2017 – nature 204 218/90 2.

**Article 5** – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 29 avril 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **29/04/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **29/04/2019**